

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
LUNDI 17 DECEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION N°2025-224

Conseillers en exercice : 77 L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre, à dix-neuf
Présents : 43 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance
Absents excusés : 20 ordinaire à la salle des Conférences du Rozier Coren à
Pouvoirs : 14 Saint-Flour, après convocation légale en date du 11
Votants : 57 décembre 2025, sous la Présidence de Madame Céline
CHARRIAUD.

Présents :

MME Agnès AMARGER, M. Didier AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Nicole BATIFOL, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Alberto COSTANTINI, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, M. Benjamin SALSON, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, MME Ghislaine DELRIEU, M. Philippe ECHALIER, M. Jérôme GRAS, M. Axel JOURQUIN, MME Annick MALLET, M. Bernard MAURY, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETTIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUNGET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, MME Jeanine RICHARD, M. Michel ROUFFIAC, M. Robert ROUSSEL, M. Serge TALAMANDIER, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

Absents excusés :

MME Pierrette BEAUREGARD, M. Hervé VIGIER, M. Richard BONAL, M. Claude BONNEFOI, M. Robert BOUDON, MME Yolande CHASSANG, M. Bernard COUDY, M. Gérard DELPY, M. Christian GENDRE, M. Éric GOMESSE, MME Nadine JANVIER, M. Jonathan LAROUSSINIE, MME Nathalie LESTEVEN, M. Louis NAVENCH, MME Sylvie PORTAL, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Jean-Paul RESCHE, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHÈS, M. Pierre SEGUIS.

Pouvoirs :

MME Béatrice ANTONY donne pouvoir à M. Jean-Paul BERTHET
M. Frédéric ASTRUC donne pouvoir à M. Jean-Luc BOUCHARINC
M. Gilles BIGOT donne pouvoir à MME Marina BESSE
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT
M. Gérard COURET donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU
MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à MME Annick MALLET
M. Vital GENDRE donne pourvoir à M. Bernard REMISE
M. Gilbert GLANDIERES donne pouvoir à M. René PELISSIER
M. Christian GRENIER donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN
MME Olivia GUEROUULT donne pourvoir à M. Philippe DE LAROCHE
MME Martine GUIBERT donne pouvoir à M. Marc POUNGET
M. Jean-Marie MEZANGE donne pouvoir à M. David VITAL
MME Marine NEGRE donne pouvoir à MME Marie PETTIMBERT
MME Maryline VICARD donne pouvoir à M. Jean-Claude PRIVAT

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **22 DEC. 2025**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portants réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **22 DEC. 2025**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du **Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND**.

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20251217-DELIB2025-224-DE
Date de télétransmission : 22/12/2025
Date de réception préfecture : 22/12/2025

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : PORTAGE DE REPAS A DOMICILE - ATTRIBUTION DU MARCHE DE SERVICES AU CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-FLOUR POUR LA CONFECTON ET LE CONDITIONNEMENT DE REPAS

RAPPORTEUR : Monsieur Christophe VIDAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 3° ;

Considérant le besoin du service de portage de repas à domicile pour le secteur Pierrefort-Neuvéglise d'une prestation de confection et conditionnement de repas en liaison froide ;

Considérant la consultation réalisée sous la forme d'une procédure adaptée ouverte via la plateforme achatpublic.com du 23 octobre 2025 au 3 décembre 2025 et publiée les 27 octobre 2025 et 21 novembre 2025 sur La Montagne Edition Cantal ;

Considérant que le marché de confection et de conditionnement de repas individuels comporte une durée initiale de 1 an à savoir du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026 et est reconductible pour une durée de 8 mois pour la période du 1^{er} janvier 2027 au 31 août 2027 ;

Vu l'offre du Centre Hospitalier de Saint-Flour pour un montant de 12,70 € HT ;

Vu l'avis favorable de la commission des marchés à procédure adaptée en date du 9 décembre 2025 ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

± **APPROUVE et DECIDE DE SIGNER le marché de services pour la confection et le conditionnement de repas individuels en liaison froide avec le centre hospitalier de Saint-Flour pour un montant de 12,70 € HT soit 13,97 € TTC ;**

± **AUTORISE Madame le Président à approuver et à signer la décision de reconduction de ce marché, pouvant intervenir en fin d'année 2026 pour la période 1^{er} janvier 2027 au 31 août 2027, dans le respect des clauses du marché.**

POUR : 57 VOIX

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente,


Céline CHARRIAUD

Le secrétaire de séance,

Loïc POUDEROUX





**ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES
n°2025-36**

Confection, conditionnement et stockage de repas individuels en liaison froide pour le service de Portage de Repas à Domicile du secteur de Pierrefort-Neuvéglise

BORDEREAU DE PRIX UNITAIRES

	Nbre de repas estimé/an (à titre indicatif et non contractuel)	Prix unitaire HT	TVA	Prix unitaire TTC	Montant HT	Montant TTC
Menu type	10 500	12,700	1,270	13,970	133 350,00	146 685,00

Signature du prestataire :

PO
col

Signature de l'acheteur public :

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20251217-DELIB2025-224-DE
Date de télétransmission : 22/12/2025
Date de réception préfecture : 22/12/2025